Envoyé en préfecture le 18/04/2018
Reçu en préfecture le 18/04/2018
Affiché le 18/04/2018
ID : 083-248300493-20180412-C_2018_033-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2018_033

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix huit, le douze avril à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Finances et Conseil de Gestion

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	63

Objet de la délibération:
Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) 2018

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Frédéric MARCEL, Marie-France DURANDO, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Bernard CHARDES, Guy DEMARTINI, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Mathilde KOUJI-DECOURT, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Michèle PELASSY, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Sylvain SENES, Richard TYLINSKI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Alain PARLANTI pouvoir à Nathalie GONZALES, Richard STRAMBIO pouvoir à Grégory LOEW, Sophie DUFOUR pouvoir à Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT pouvoir à Gérald PIERRUGUES, Stéphan CERET pouvoir à Sylvie FRANCIN, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Richard TYLINSKI, Alain HAINAUT pouvoir à Sylvie FAYE, Yves LE POULAIN pouvoir à Valérie MARCY, Florence LEROUX pouvoir à Guy DEMARTINI, André MENET pouvoir à Jutta AUGUIN, Christine NICCOLETTI pouvoir à Mathilde KOUJI-DECOURT, Thierry PESCE pouvoir à Claude PIANETTI, Christine PREMOSELLI pouvoir à Alain VIGIER, Laure REIG pouvoir à Christian TAILLANDIER, Jean-Daniel SANTONI pouvoir à Daniel MARIA

ABSENT(S) :
Franck AMBROSINO, Marie-Christine GUIOL, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Anne-Marie AMOROSO

RAPPORTEUR : Monsieur Serge BALDECCHI

Envoyé en préfecture le 18/04/2018
Reçu en préfecture le 18/04/2018
Affiché le 18/04/2018
ID : 083-248300493-20180412-C_2018_033-DE

Conformément à l'article 1609 nonies C VI du Code général des impôts, les communautés d'agglomération définies aux articles L.5216-1 et L.5216-2 du Code Général des Collectivités Territoriales peuvent instituer une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). Les critères peuvent prendre en compte notamment l'importance de la population, du potentiel fiscal par habitant, etc.

Le montant de cette dotation est fixé librement par l'assemblée délibérante.

Sur la répartition de cette dotation, il est proposé de conserver les clefs suivantes :

- la prise en compte de l'écart par rapport à la moyenne des bases des taxes d'habitation, foncier bâti, et professionnelle,
- l'affectation d'une dotation complémentaire répartie à parts égales entre les communes,
- la solidarité transport relative à la prise des charges par le biais de la dotation de solidarité, du coût des transports scolaires constaté au moment du transfert de compétence,
- la participation des communes au maintien des équilibres budgétaires fondamentaux de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, dans une perspective d'amélioration du coefficient d'intégration fiscal.

Le montant à répartir pour 2018 est ainsi fixé comme suit :

DOTATION DE SOLIDARITÉ			
Communes	**Pour mémoire, DSC 2016**	**Pour mémoire, DSC 2017**	**DSC 2018**
DRAGUIGNAN	115 132	109 935	109 935
LORGUES	39 841	38 320	38 320
LES ARCS	38 109	36 967	36 967
TRANS-EN-PROVENCE	51 082	50 252	50 252
LA MOTTE	21 048	20 479	20 479
FIGANIERES	26 225	25 868	25 868
TARADEAU	18 729	18 449	18 449
CHATEAUDOUBLE	15 715	15 663	15 663
AMPUS	17 687	17 567	17 567
FLAYOSC	51 676	50 880	50 880
MONTFERRAT	20 003	19 935	19 935
BARGEMON	18 060	17 751	17 751
CALLAS	28 481	28 145	28 145
CLAVIERS	15 673	15 529	15 529
VIDAUBAN	64 033	62 621	62 621
LE MUY	43 818	42 478	42 478
SALERNES	23 627	23 027	23 027
SAINT ANTONIN DU VAR	15 325	15 186	15 186
SILLANS LA CASCADE	16 199	16 101	16 101
BARGEME		14 618	14 618
COMPS SUR ARTUBY		15 352	15 352
LA BASTIDE		14 688	14 688
LA ROQUE ESCLAPON		15 366	15 366
Total	**640 463**	**685 177**	**685 177**

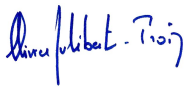
Envoyé en préfecture le 18/04/2018
Reçu en préfecture le 18/04/2018
Affiché le 18/04/2018
ID : 083-248300493-20180412-C_2018_033-DE

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Finances réunie le 27 mars 2018, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver les critères de répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) 2018 proposés.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 17/04/2018
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.